

LES CONSEQUENCES DES IMPOSITIONS ET REDEVANCES SUR LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN

Général Herison ANDRIAMIHAFY
Directeur Général
ADEMA
(Aéroports de Madagascar)

Antananarivo, 26 Mars 2015

Acteurs concernés :

- Administration
- Compagnies aériennes
- Aéroports
- Agences de voyage
- Transitaires
- Autres



CONTRIBUTION DES AEROPORTS AU DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN

- Infrastructures et équipements.
- Bon fonctionnement des installations :
 - ü Sécurité.
 - ü Facilitation et qualité de service.
 - ü Sûreté.



MOYENS FINANCIERS DES AEROPORTS

- Redevances diverses (rémunération d'un service rendu).
- Subventions éventuelles.

- Prix du billet d'avion.
- Bouc émissaire désigné : les « taxes d'aéroport ».
 - ù Niveau jugé exorbitant.
 - ù Prolifération des redevances et autres charges.



NIVEAU EXORBITANT ?

Exemple vol domestique Tana - Nosy Be - Tana

| | Montant (Ar.) | % du prix du billet |
|-----------------------------|-------------------|---------------------|
| <i>Air fare (Compagnie)</i> | 492.600,00 | 66,23 |
| <i>YQ (surcharge fuel)</i> | 193.600,00 | 26,03 |
| <i>YR (Service fees)</i> | 29.600,00 | 3,98 |
| <i>AS (Sûreté)</i> | 16.200,00 | 2,18 |
| ADEMA | 7.800,00 | 1,05 |
| <i>ACM</i> | 3.200,16 | 0,43 |
| <i>Commission compagnie</i> | 799,68 | 0,11 |
| TOTAL | 743.799,84 | 100 % |

Total TAXES d'AEROPORT : 251.199,82 soit 33,77 % du prix du billet.

89,17 % de ces taxes relèvent de la Compagnie aérienne.

3,11 % seulement du gestionnaire d'aéroport.

1,27 % de l'ACM.

6,45 % de la Sûreté.

NIVEAU EXORBITANT ?

Exemple vol long courrier Tana - Paris - Tana

| | Montant (Ar.) | % du prix du billet |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <i>Air fare (Compagnie)</i> | 940.700,00 | 39,67 |
| <i>YQ (surcharge fuel)</i> | 985.800,00 | 41,57 |
| <i>YR (Service fees)</i> | 147.900,00 | 6,24 |
| <i>AS (Sûreté)</i> | 46.300,00 | 1,95 |
| ADEMA | 48.397,21 | 2,04 |
| <i>ACM</i> | 26.908,85 | 1,13 |
| <i>Commission compagnie</i> | 8.066,20 | 0,34 |
| <i>Taxes françaises (QX,IZ,FR,FR)</i> | 167.200,85 | 7,05 |
| TOTAL | 2.371.272,26 | 100 % |

Total TAXES d'AEROPORT : 1.430.572,26 soit 60,33% du prix du billet.

79,81 % de ces taxes relèvent de la Compagnie aérienne.

3,38 % seulement du gestionnaire d'aéroport.

1,88 % de l'ACM.

3,24 % de la Sûreté.

11,69% de la partie française.

- Benchmarking.
- Effet volume de trafic.

- Taxes : imposition.
- Redevances : rémunération d'un service rendu.
- Surcharge : finance le surcoût du carburant, des primes d'assurances ou les obligations de sûreté.
- Services fees d'Amadeus : frais liés à l'émission des billets.

Liste fixée par les textes réglementaires :

- Redevance passager.
- Redevance d'atterrissage.
- Redevance de balisage.
- Redevance de stationnement.
- Redevance de fret.
- Redevance de carburant.
- RDIA (redevance pour le développement des infrastructures aéronautiques).

PROLIFERATION



décomposition exhaustive
et transparente des coûts
des services rendus.

INCOMPREHENSION SUR LE COUT DU BILLET D'AVION

Doit-on considérer le « surcharge carburant » et les « service fees », perçus par les compagnies aériennes comme des taxes d'aéroport?
Ne faudrait-il pas les inclure directement dans le prix initial du voyage (Air fare) pour éviter les malentendus?

Exemples :

Vol domestique Tana-Nosy Be-Tana :

Charges restantes : 3,66% du prix final du billet.

Vol long courrier Tana-Paris-Tana :

Charges restantes : 12,18% du prix final du billet.

TRANSMETTRE AUX UTILISATEURS UNE INFORMATION

- Ø CLAIRE
- Ø PRECISE
- Ø COMPLETE

Doc 9082 : politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et des services de navigation aérienne.

- Ø Relation entre coût et service attendu.
- Ø Totale transparence dans le calcul.
- Ø Consultation des usagers.

Merci de votre attention